



وزارة تكنولوجيات الإتصال وزارة التعليم العالي والبحث العلمي جامعة قرطاج المدرسة العليا للمواصلات بتونس

VALORISATION DE LA RECHERCHE ET MÉCANISMES DE FINANCEMENT DE L'INNOVATION

La promotion active des résultats de la recherche et l'établissement de partenariats durables entre le système de recherche et le secteur de la production sont des missions fondamentales de l'École Supérieure des Communications de Tunis (SUP'COM). L'objectif central est d'améliorer l'impact socioéconomique des découvertes issues de la recherche et de contribuer de manière significative à l'économie basée sur la connaissance.

Pour atteindre ces objectifs communs, SUP'COM s'engage à mobiliser les ressources humaines et matérielles les plus pertinentes de manière efficace. La volonté de SUP'COM se traduit par un investissement considérable d'efforts visant à concrétiser ses projets dans les limites de ses moyens et compétences, et à promouvoir activement ces missions pour réaliser ces objectifs ambitieux.

1. Types de valorisation :

La valorisation des résultats de la recherche à l'École Supérieure des Communications de Tunis (SUP'COM) se déploie à travers plusieurs axes stratégiques.

• Valorisation Non Marchande : Publications/Conférences/Séminaires

SUP'COM met un accent particulier sur la diffusion des connaissances par le biais de publications dans des revues spécialisées, la participation active à des conférences de renom, et la tenue régulière de séminaires. Ces initiatives contribuent à enrichir le corpus scientifique et à partager les avancées de la recherche avec la communauté académique mondiale.

• Valorisation Sociale ou porteuse d'avancée de connaissances

L'engagement envers la valorisation sociale est illustré par la production ciblée de matériel pédagogique spécialisé, ainsi que par la vulgarisation des connaissances. SUP'COM vise à diffuser les résultats de ses recherches de manière accessible, favorisant ainsi une compréhension plus large et une appropriation sociale des avancées scientifiques.

• Valorisation Commerciale

La vision de SUP'COM en matière de valorisation commerciale est claire : elle cherche à transformer les résultats de la recherche universitaire en produits et services commercialisables. Cette démarche a un impact économique substantiel, générant des débouchés aussi bien directs qu'indirects sur des produits ou des procédés innovants exploités par des entreprises existantes ou nouvellement créées.

• Partenariats Concrets

La concrétisation de la valorisation se fait invariablement par le biais de partenariats actifs, incluant une recherche collaborative avec des entités telles que VRR, PNRI, PIRD, et PRF. Ces collaborations renforcent les synergies et maximisent l'efficacité des efforts de recherche.

• Transfert de Technologies

Un autre aspect crucial de la valorisation est le transfert de technologies, matérialisé par la protection des découvertes par des brevets d'invention. Cette approche favorise la transformation des idées novatrices en applications pratiques, contribuant ainsi au progrès technologique.

• Mobilité des Chercheurs auprès des Entreprises

La mobilité des chercheurs de SUP'COM vers le milieu entrepreneurial est encouragée, permettant une intégration directe des compétences académiques dans le tissu industriel. Cette interaction enrichissante facilite la mise en œuvre pratique des résultats de la recherche.

• Création de Projets Innovants (Start-ups)

SUP'COM soutient activement la création de start-ups basées sur des projets innovants découlant de la recherche. Cette démarche favorise l'entrepreneuriat scientifique et contribue à la transformation des idées novatrices en entreprises prospères.

Prestations de Services de Haut Niveau

Enfin, la valorisation se traduit également par la prestation de services de haut niveau. SUP'COM met à disposition ses compétences et ses ressources pour répondre aux besoins spécifiques des entreprises et favoriser l'application pratique des connaissances générées par la recherche.

2. Structure du Système National d'Innovation (SNI) :

En général, le Système d'Innovation repose sur six piliers ou "Pôles de capacités", tous nécessaires au bon déploiement du processus d'innovation :

- Capacités de Recherche et d'Innovation Caractérise la capacité de recherche, tant pour la recherche fondamentale que pour la recherche industrielle et le développement de l'innovation (technologique et non technologique), aussi bien dans les institutions publiques que les organismes privés.
- Ressources humaines Couvre les structures et programmes d'Enseignement et de Formation, l'offre de personnel hautement qualifié et les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.
- Capacités de valorisation de la R&D Traduit la capacité de protéger un résultat de recherche, de le transformer en un produit ou un procédé nouveau ou sensiblement amélioré, susceptible d'être commercialisé ou de trouver une application sociale.
- Capacités d'absorption de l'innovation Englobe les capacités liées à la diffusion, l'intégration et l'utilisation des nouvelles technologies ou processus ainsi que de nouvelles formes d'organisation,
- Capacités Entrepreneuriale Inclut la capacité de lancer ou de développer de nouveaux projets économiques, y compris à partir d'entreprises existantes ou de laboratoires de recherche,
- Capacités de mobilisation Financière Reflète les possibilités d'accéder au capital afin de mettre en œuvre des projets d'innovation comportant des risques, de développer des savoirs et/ou de créer et de développer des entreprises.

Ces six piliers de capacités sont ancrés dans le substrat socioéconomique et culturel local dont la qualité, la richesse et la diversité nourrissent la SUP'COM et lui donnent sa vigueur et sa spécificité 'Nationale''.

3. Propriété intellectuelle (PI)

La PI est un ensemble de droits se rapportant aux inventions et autres créations de l'esprit. Elle comprend notamment les brevets, les droits d'auteur et les marques.

- L'utilité de la PI en milieu académique C'est un outil qui permet de protéger des résultats de recherche dans le but de les transférer à l'industrie. Cette protection est souvent un critère déterminant dans la décision d'un industriel d'investir dans le développement d'un produit basé sur des résultats obtenus en milieu académique.
- Publication ou Brevet II faut déposer une demande de brevet avant de publier. Le brevet d'invention est un document, délivré par une autorité, qui donne le droit à son propriétaire d'interdire à toute autre personne ou entreprise d'utiliser l'invention. Le propriétaire peut accorder des droits d'exploitation à des tiers par des contrats de licence. Il peut également vendre le brevet. La procédure d'octroi d'un brevet débute par le dépôt d'une demande initiale (appelé dépôt prioritaire) auprès de l'INNORPI. Dans les 12 mois suivant le dépôt prioritaire, il est possible d'étendre la couverture géographique de la demande via un dépôt international dit PCT (Patent Cooperation Treaty) ou via des dépôts auprès d'autres offices nationaux. Dans le cas d'un dépôt PCT, on dispose d'un délai de 30 mois dès le dépôt prioritaire pour choisir les pays dans lesquels on souhaite obtenir le brevet.

4. Valorisation de la propriété intellectuelle

- Textes juridiques : Loi n°2000-84 du 24 août 2000 relative aux brevets d'invention http://www.wipo.int/wipolex/fr/text.jsp?file_id=129791
- Décret n°2001-836 du 10 avril, fixant le montant des redevances afférentes aux brevets d'invention http://www.wipo.int/wipolex/ar/text.jsp?file_id=129803
 Décret n°2001-2750 du 26 novembre 2001 concernant le partage des produits d'exploitation des brevets d'invention revenant à l'établissement ou à l'entreprise publique et à l'agent public chercheur auteur d'une

5. Mobilité des chercheurs

Textes juridiques : Décret n°2002-1573 du 1er juillet 2002 définissant le cadre règlementaire fixant les conditions et les modalités pour les chercheurs publics d'être autorisés à être délégués auprès des entreprises (publics ou privés) ou être mobilisés en plein temps dans le but de lancer des projets innovants auprès des technopôles ou pépinières (start-ups).

http://www.anpr.tn/programmes-nationaux

invention http://www.wipo.int/wipolex/fr/text.jsp?file id=129809

6. Mécanismes de financement de l'Innovation en Tunisie

L'innovation est l'un des principaux moyens pour acquérir un avantage compétitif en répondant aux besoins du marché. Autrement dit, innover c'est introduire un progrès sensible dans :

- Un produit ou service,
- Un procédé,
- L'organisation au sein de l'entreprise,
- La commercialisation et le marketing,

Les mécanismes nationaux : VRR, PRF, PNRI, PIRD et ITP http://www.tunisieindustrie.gov.tn/